

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE NÎMES

09/10/2025

N° E25000131 / 30

Le président du tribunal administratif

E- Décision désignation commissaire du 09/10/2025

Vu enregistrée le 08/10/2025, la lettre par laquelle M. le maire de la commune d'ARGILLIERS demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

la révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'ARGILLIERS ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2025 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Jean-Michel VEAUTE est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Monsieur Michel SALLÉS est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 3 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 4 : La présente décision sera notifiée à la commune d'ARGILLIERS, à Monsieur Jean-Michel VEAUTE et à Monsieur Michel SALLÉS.

Fait à Nîmes, le 09/10/2025

le président,



Christophe CIRÉFICE